

**Proposition de nomination d'une nouvelle direction de l'école doctorale  
« OMI – Organisations, Marchés, Institutions »****Le conseil académique de l'Université Gustave Eiffel**

**Vu** le décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts et notamment leur article 9.2 ;

**Vu** l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

**Vu** les documents joints à la présente délibération.

**Considérant que** lorsqu'une école doctorale relève de plusieurs établissements, les chefs d'établissement désignent conjointement le directeur dans les conditions définies par la convention qui les lie, après avis des commissions de la recherche des conseils académiques, ou des instances qui en tiennent lieu, dans les établissements concernés, et du conseil de l'école doctorale ;

**Considérant** l'avis favorable du conseil de l'école doctorale « OMI » émis le 7 juillet 2023, sur les candidatures suivantes :

de **M. Abdelmajid AMINE**, en tant que directeur,  
de **Mme Gabrielle BOULEAU**, en tant que directrice adjointe.

**Considérant qu'il** est demandé aux membres du conseil académique de se prononcer sur ces nominations.

**Délibère****Article 1er**

**Après en avoir délibéré, le conseil académique émet un avis favorable à l'unanimité, comme suit :**

<b>Nombre de votants</b>	<b>:</b>	<b>55</b>
<b>Nombre d'abstentions</b>	<b>:</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de votes pour</b>	<b>:</b>	<b>55</b>
<b>Nombre de votes contre</b>	<b>:</b>	<b>0</b>

**Article 2**

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le président de l'Université Gustave Eiffel**  
À Champs-sur-Marne, le 1<sup>er</sup> décembre 2023



**Gilles ROUSSEL**